

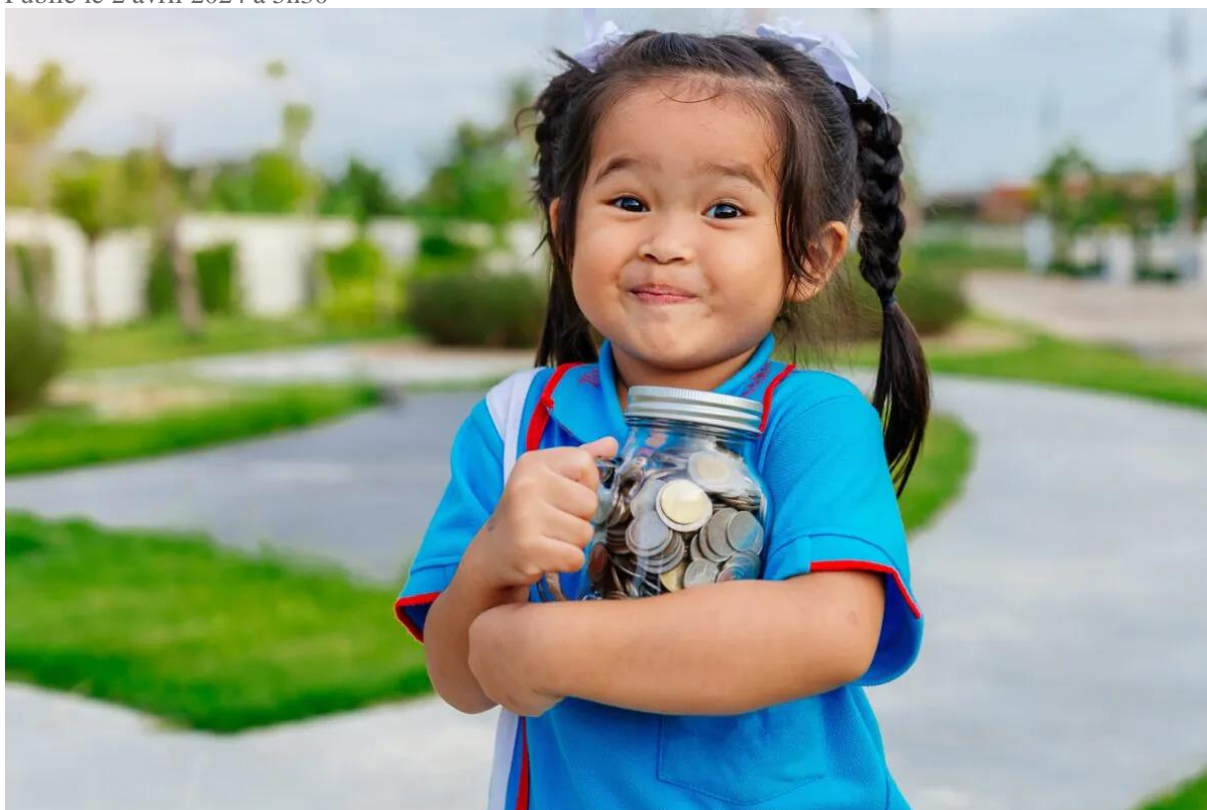
Éducation financière : former les plus jeunes à l'épargne

Selon la Banque de France, « il n'est jamais trop tôt pour parler d'argent aux enfants ». Alors que l'institution financière a récemment lancé une mini-formation destinée aux élèves de quatrième pour leur apprendre à gérer un budget et les familiariser avec les notions de dépenses, d'épargne et de crédit, la démarche ne peut qu'être saluée.



Par **Sarah Zamoun**

Publié le 2 avril 2024 à 5h30



Car prendre des décisions éclairées en matière d'argent et ce, dès le plus jeune âge, est la clé d'un bon équilibre financier et d'un avenir serein.

Les épargnants de demain

Dans une société qui s'interroge sur les projections d'avenir, la question de l'épargne pour les enfants demeure essentielle. En effet, le climat économique actuel, marqué notamment par des questions de pouvoir d'achat, ne peut qu'encourager les parents à anticiper l'avenir de leur enfant. Considérant cela, épargner soi-même s'avère une approche efficace pour leur inculquer des « réflexes épargne » qu'ils pourront ensuite appliquer à leur tour.

Anticipation, régularité et taux de rendement sont les maîtres mots. Ces principes peuvent leur être transmis dès le plus jeune âge pour en faire des futurs épargnants avertis. En grandissant, au gré de jobs étudiants ou de sommes perçues occasionnellement, ils pourront ainsi faire le choix de l'épargne plus instinctivement. De quoi leur permettre de **construire leur vie d'adulte sereinement** en conciliant dépenses impondérables et celles dédiées à se faire plaisir.

Les solutions réservées aux jeunes

Il existe plusieurs produits d'épargne destinés aux jeunes, chacun répondant à des profils et des besoins différents.

- **Le Livret Jeune**, plafonné à 1 600€, est le placement incontournable. Il permet de mettre de côté de petites sommes et peut rester ouvert jusqu'à l'âge de 26 ans. **Tout comme le Livret A, son taux est actuellement fixé à 3%.**
- **Le nouveau Plan Épargne Avenir Climat (PEAC)**, destiné aux moins de 21 ans et plafonné à 22 950€, devrait voir le jour au 1^{er} juillet prochain. Il pourra être débloqué aux 18 ans de l'enfant (s'il a été ouvert au moins 5 ans avant) et sera automatiquement clôturé lorsque le titulaire atteindra l'âge de 30 ans. Côté rémunération, le Ministre de l'Économie a annoncé un taux d'intérêt plus attractif encore que le Livret A... A suivre.
- **Les Livrets d'épargne ouverts aux mineurs** proposent généralement des plafonds plus élevés et permettent de conjuguer disponibilité des fonds et performance. Dans le cas de DISTINGO Bank¹, le taux est fixé à 3% et les parents ont la charge de sa gestion. Aux 18 ans de l'enfant, le compte est ensuite détenu de plein droit par ce dernier qui devient le gestionnaire (unique) de son argent.

¹ *Le taux nominal annuel brut applicable depuis le 01/12/2023 est de 3,00% ; il est susceptible de variations. Les taux bruts sont exprimés avant prélèvements sociaux et fiscaux. Les intérêts sont calculés à partir de la 1^{ère} quinzaine suivant la date du premier dépôt. Voir toutes les conditions dans la Notice d'Information Précontractuelle, les Conditions Générales de Banque Stellantis France et celles du Livret d'épargne DISTINGO disponibles sur le site www.distingobank.fr*